

0014/05/88/0149

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le
N° /15.11/GEST.

04 MAI 1988

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda

K I G A L I

Paiement par Comptable
N° 0014..... autorisé

Pour l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda

Le Directeur de l'Ordonnateur-Trésorier

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

5 MAI 1988

Il y a lieu de payer à Monsieur

KARANGWA K.Thomas, agent sous statut au Ministère de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS
RWANDAIS (3.750 FRW) à titre d'indemnités de mission suivant
l'ordre de mission en annexe.

M. Claude J. S.S. 88

Certifié sincère et véritable et arrêté
à la somme de TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE FRANCS RWANDAIS
(3.750 FRW).

Pour approbation:

- Monsieur le Directeur Général
du Mouvement Coopératif
MBATEYE Thomas.-

Le Gestionnaire des Crédits
au MIJBUCCOOP
MAHONGU Jean Bosco.-

M. Claude J. S.S.

*Pour acquit
Karangwa K. Thomas
C.I. n° 11948/9
Commune cyimbogo
Cyangugu*

Vu pour vérification approbation
et imputation à l'article 18 AM 01 03 12
inscrit sous poste n° 40 du 28/4/88
Kigali, le 28/4/88
Le Gestionnaire des Crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
03 MAI 1988
Kigali, le

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

0014/05/88/0149
Kigali, le 11 MARS 1988

N° /15.00

ORDRE DE MISSION.-

Monsieur KARANGWA-KITOKO Thomas, Fonctionnaire au
Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, se rend de KIGALI
à GITARAMA pour le contrôle financier de la coopérative CDAR de NTONGWE
et la visite à la coopérative KOPAJE de MUGINA.

Date de départ : 14/3/88

Date de retour : 15/3/88

Durée de mission : 2 jours

✓ 3750

Pour le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif en mission,
Le Secrétaire Général
MUGEMA Romuald.



VISA DE L'AUTORITE OU L'AGENT
S'EST RENDU :

Arrivée à Mugina le 14/3/1988.

Le gérant Rucibizango Cl.

[Signature]

Coopérative de JENDA

Départ de Mugina le 15/3/1988.

Le gérant Rucibizango Cl.

[Signature]

Coopérative de JENDA

Arrivée à.....le.....

0014/05/88/0169

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le

03 MAI 1988

N° /15.08.01

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI.-

Paiement par chèques
N°
Pour l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
Le Directeur de l'Ordonnement

6 MAI 1988

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier

Il y a lieu de payer à Monsieur NZARAMBA
Valens, la somme de DIX MILLE FRANCS RWANDAIS (10.000 FRW)
représentant les indemnités de mission à l'intérieur du pays
suivant les ordres de mission en annexe.

Certifié sincère et véritable et arrêté
à la somme de DIX MILLE FRANCS RWANDAIS (10.000 FRW).

~~Projet~~
65.88

VISA DE L'INSPECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES
Kigali, le 29 AVR 1988

Le Gestionnaire des Crédits au
Ministère de la Jeunesse et du
Mouvement Coopératif
MAHORO Jean Bosco.-

Pour approbation :

Monsieur le Directeur Général
de la Jeunesse
MUNYAMBARAGA Narcisse.-

Vu pour vérification approbation
et imputation à l'article 18 111 02 03 12
inscr't sous poste n° 48 du 28/4/1988
Kigali, le 28/4/1988
Le Gestionnaire des Crédits

Pour acquit : NZARAMBA Valens
CT 10883 BULINGA
Valens